

CCBS-PLD-Circulation Poids lourds et livraisons
Action 16 pp. 109 à 112

Le constat : compte tenu de la densité moyenne de circulation et de l'étroitesse de nombreuses voies, la circulation des poids lourds est difficile et doit être réglementée.

Constat de l'Adrec – Dans les petites rues de Chatou la réglementation existante (6 t ou 3,5t) est rarement respectée. Une réglementation globale pourrait être envisagée sur l'ensemble de la Boucle, mais sans **contrôles des polices municipales** (p.109) elle restera lettre morte.

Notons par exemple les livraisons pour cantine scolaire rue des Tourelles avec des camions surdimensionnés qui endommagent les trottoirs et même l'entrée de la cour d'une résidence
Le problème a existé rue de la Liberté (pour un supermarché) : passages fréquents dans des rues étroites.

Même chose pour les camions de déménagement ou engins de chantier (vérification de l'autorisation de voirie par la police ou les agents de voirie).

Une suggestion du PLD: itinéraires conseillés affichés sur les bons de livraison (p.100). C'est une idée simple et intéressante ; il faudra donner l'information aux commerçants et aux autres acteurs économiques et réviser les données périodiquement.

Utiliser les systèmes GPS pour informer les PL sur les règles locales : pourquoi pas ? Cela ne peut que contribuer au désengorgement et diminuer la pollution.

Suggestion Adrec : consulter systématiquement les commerçants ou les sociétés ayant des livraisons fréquentes avant de fixer les emplacements réservés aux livraisons en cas de modification importantes de voirie ou d'autorisation de nouvelles implantations.

Ensuite il faut faire respecter ces emplacements (contrôles policiers)